

25 AVR. 2024

DÉPARTEMENT de LOIR-et CHER

**S Y N D I C A T I N T E R C O M M U N A L A
V O C A T I O N S C O L A I R E
P I E R R E F I T T E / S O U E S M E S**

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 6

NOMBRE DU COMITE SYNDICAL
PRESENTS : 6

VOTANTS : 6

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à 18 heures 30 ;

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Renouveau de Pierrefitte sur Sauldre, sous la présidence de Madame Sandrine LE BIHAN, présidente.

Date de convocation du Comité syndical : 28 novembre 2023

Étaient présents :

Sandrine LE BIHAN, Présidente

Mme Ophélie FERNANDES, Christian DAMAY, Yoann FAUCARD,

M. Gualberto LOPES, Mme Marie GARREC

Monsieur Gualberto LOPES a été nommé secrétaire de séance

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gualberto LOPES a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical qu'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion de Comité et elle demande s'il y a des remarques à formuler.

Adopté à l'unanimité.

ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES.

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que toutes les collectivités doivent permettre à leurs agents de signaler des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Le Centre Départemental de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités en externalisant sa mise en œuvre via l'association France Victimes 41. Le Comité Syndical peut lui confier cette mission via une convention. Le tarif annuel est de 60 € pour les collectivités de 3 à 9 agents.

Adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES CREDITS ANNUELS ALLOUES AUX ECOLES

Madame la Présidente indique qu'une délibération du 5 juillet a fixé les crédits attribués chaque année aux écoles ainsi :

Fournitures scolaires : 80€ par élève

Coopérative scolaire : 10.40€ par élève (arrondis)

Transports sorties scolaires type cinéma, visites, gymnastique : 2 000€ par école soit un total de 4 000€.

Sortie scolaire (animation, droit d'entrée) : 250€ par école, soit un total de 500€

Spectacle de Noël : 500€ pour le regroupement.

Cadeau Noël : 7€ par élève

Elle rappelle que les crédits non consommés ne font l'objet d'aucun report

Madame la Présidente propose au comité syndical de confirmer / réviser cette répartition des crédits du SIVOS dévolus aux écoles à compter de la rentrée 2023.

Adopté à l'unanimité.

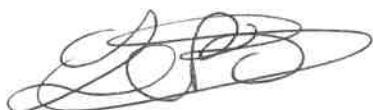
DIVERS

- Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le gouvernement a décidé d'attribuer aux agents des collectivités territoriales, cette prime est facultative. Il est proposé au Comité Syndical d'étudier la possibilité de verser cette prime du pouvoir d'achat aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023. Afin de pouvoir délibérer au mieux, ce sujet est reporté à la prochaine réunion du Comité Syndical (pour permettre de présenter différents calculs)
- Madame la Présidente propose de maintenir l'octroi d'un cadeau de Noël aux agents à savoir un colis d'un montant de 88 €.
- Pour la rentrée scolaire :
41 élèves à Souesmes (11 PS, 11 MS, 9 GS, 10 CP)
47 élèves à Pierrefitte (12 CE1, 13 CE2, 11 CM1, 11 cm2)
- Il a été procédé à la résiliation du contrat Elis au 30 novembre 2023, les cantines étant équipées de machines à laver.
- Suite à une nouvelle organisation du service sur l'école de Souesmes, le ménage s'effectue le matin. Cette organisation convient aussi bien au service qu'aux agents.
- Pour le paiement des cantines, il reste des impayés sur l'année 2022-2023. Depuis la remise en place du prélèvement automatique à la rentrée 2023-2024, il n'y a aucun rejet à ce jour. Il reste quelques impayés en cours pour les parents qui sont en paiement à la carte.
- De plus, l'agent administratif du SIVOS gérant toute la facturation des cantines sera nommé régisseur au 1^{er} janvier 2024.

L'ordre du jour étant achevé, la réunion se termine à 19h30.

Fait et délibéré à Pierrefitte, le 11 décembre 2023.

La Présidente
Sandrine LE BIHAN



Le Secrétaire de séance,
Gualberto LOPES

